

23 mars 2026

## EMN Luxembourg Weekly Brief:

Le Réseau européen des migrations, créé par la décision n°2008/381/CE du Conseil du 14 mai 2008, a pour objet de fournir des informations actualisées, objectives, fiables et comparables sur la migration et l'asile aux institutions européennes, aux autorités des Etats membres et au grand public en vue d'appuyer l'élaboration des politiques et la prise de décisions au sein de l'Union européenne.

### Informations utiles:

- Dans sa réponse à [la question parlementaire n°3596 du 4 février 2026](#), le ministre de la Famille, de la Solidarité, du Vivre ensemble et de l'Accueil, Max Hahn, a fourni des informations sur les modalités de l'appel d'offres relatif à un service de transport de personnes pour le compte de l'Office national de l'accueil (ONA). Ces transports sont destinés aux personnes vulnérables qui, en raison de leur situation, ne peuvent pas recourir aux transports publics.
- Dans sa réponse à [la question parlementaire n°3579 du 2 février 2026](#), le ministre de la Famille, de la Solidarité, du Vivre ensemble et de l'Accueil, Max Hahn, a précisé que, selon le rapport d'activité 2024 de la Caisse pour l'avenir des enfants, le montant total des allocations familiales versées à l'étranger s'élevait en 2024 à 499.718.420,36€, dont 415.291,96€ concernaient des pays hors de l'UE.
- Le 20 mars, [le Conseil de gouvernement](#) a marqué son accord avec le projet de loi portant modification de la loi modifiée du 29 août 2008 relative à la libre circulation des personnes et à l'immigration, qui vise à adapter les dispositions légales relatives à l'octroi de l'autorisation de séjour d'étudiants, notamment en complétant la liste des établissements et des programmes d'études éligibles par les cas de figure des universités et établissements d'enseignement supérieur étrangers reconnus/accrédités dans leur pays d'origine offrant au Luxembourg des programmes d'études accrédités par les autorités compétentes du pays d'origine.  
En outre, le Conseil de gouvernement approuvé le projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 12 février 2015 portant exécution de la loi modifiée du 14 avril 1934, fixant les modalités pour l'obtention d'un passeport biométrique, d'un titre de voyage biométrique pour étrangers, apatrides et réfugiés et établissant un droit de chancellerie pour les légalisations d'actes.
- Selon [le rapport d'activité 2025 de l'Observatoire national de la santé](#) (ObSanté), publié le 18 mars, les migrants sans papiers ne bénéficient toujours pas de l'assurance maladie obligatoire, ce qui en fait l'un des groupes les plus vulnérables en matière d'exposition aux risques sanitaires.

### Chiffre de la semaine: 638

En 2025, 638 décisions d'octroi de la protection internationale ont été prises, contre 1.019 décisions positives en 2024, soit une diminution de 37,4 %. La baisse des décisions d'octroi s'explique principalement par la suspension temporaire de l'examen des demandes introduites par des ressortissants syriens, consécutive à la chute du régime du président al-Assad le 8 décembre 2024.

Source : [Rapport d'activité 2025 du ministère des Affaires intérieures](#)

**Si vous souhaitez recevoir l'EMN Luxembourg Weekly Brief dans votre boîte mail,  
merci de contacter [zane.rozenberga@uni.lu](mailto:zane.rozenberga@uni.lu)**

#### **Nous contacter :**

Email : [emn@uni.lu](mailto:emn@uni.lu)

LinkedIn : <https://lu.linkedin.com/company/european-migration-network-Luxembourg>

Site de l'EMN Luxembourg : <https://emnluxembourg.uni.lu>

Site de l'EMN : [https://home-affairs.ec.europa.eu/networks/european-migration-network-emn\\_en](https://home-affairs.ec.europa.eu/networks/european-migration-network-emn_en)